

Séance du 8 septembre 2022

Délibération n° 2022_16

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : ROMIEU Tanguy.

Objet : Remplacement des bulles de l'éclairage public

M. le Maire expose au Conseil Municipal le remplacement des bulles d'éclairage public afin de diminuer le coût énergétique. Trente candélabres sont concernés.

- Montant estimatif HT :	21 063 €
- Subvention Sydec :	10 321 €
- Subvention État :	4 994 €
- Collectivité :	5 748 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le remplacement des trente bulles de l'éclairage public,
- décide que la collectivité participe à hauteur de 5 748 €,
- décide de transférer 6 000 € du chapitre 21318 au chapitre 2041582.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 16 septembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

